

**COMPOSITION DE JURY DE VES
VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-3 et L.613-4 (validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes) et Articles R.613-32 à R.613-37 (validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience),

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 26 juin 2018, portant sur l'objet de la présente délibération,

ARRETE

Article 1 : Le jury de Validation des Etudes Supérieures (VES) de la **session jeudi 15 juin 2023**, concernant le diplôme suivant :

MASTER

Mention : Sciences du Langage

Parcours : Enseignement et surdité

est constitué des personnes suivantes :

- au titre de membres du jury en leur qualité d'enseignant, maître de conférences, professeur :
 - M. BOUVIER Pascal, maître de conférences, université Savoie Mont Blanc
 - Mme MUGNIER Saskia, maître de conférences, université Grenoble Alpes
 - M. BOYRIES Pascal, IA-IPR

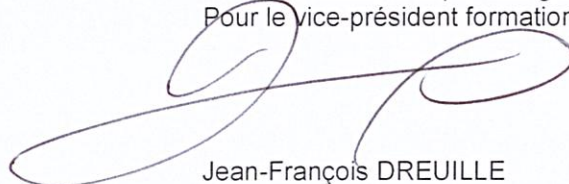
Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

- M. BOUVIER Pascal, université Savoie Mont Blanc

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 18 avril 2023

Pour le Président et par délégation,
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VES